REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 12 FEVRIER 2026

L'An Deux Mille Vingt Six le 12 (douze) février à vingt heures, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués **le 5 (cinq) février 2026** conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en salle du Conseil , sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

Etaient Présents :
M. WATTELLE,
Maire,

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, GUENEGAN, LEVEL
MM. AUGIER, PELLIGRI, SAZDOVITCH, DIOT
Adjoints au maire,

Mmes FELGERES, AUDOUZE, ROUAIX, LE GRAND, BLIN
MM MEZURE, SEBBAH, HUA, VERDYS, VINCENT, BRUN
Conseillers municipaux,

Absents excusés :
M AOUN donne pouvoir à M WATTELLE
MME BUCHON SCHULTZ donne pouvoir à MME JAQUEMET
Mme DUGAST donne pouvoir à MME GUENEGAN

Absents :
MM CUIGNET, ALBERT, CLERMONT, SUCHET,
Mmes PIRES, HUSSON

Mme FELGERES a été désignée secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE
le 17/02/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AR-078-217800929-20260212-2026_06-AR

DELIBERATION N°2026-06 : VISITES GUIDEES DE LA DATCHA IVAN TOURGUENIEV - CONVENTION DE PARTENARIAT, DE COMMERCIALISATION ET DE MANDAT ENTRE L'OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS DE VERSAILLES GRAND PARC ET LA COMMUNE DE BOUGIVAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2242-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-04 du 25 mai 2020,

Considérant qu'il revient à l'Office de Tourisme et des Congrès d'assurer la conception, l'organisation et la commercialisation des visites de la Datcha Tourgueniev, guidées et/ou animées par des guides-conférenciers ou des professionnels (ici intitulées « les Visites »).

Considérant que les visites seront organisées en groupes constitués ou d'individuels regroupés,

Considérant qu'il convient de définir par convention les droits et obligations de chacune des parties pour organiser ces visites de l'Office de Tourisme et des Congrès au sein de la Datcha Ivan Tourguéniev et désigner l'Office de Tourisme et des Congrès comme mandataire pour le compte de la Ville pour l'organisation et la commercialisation de ces Visites,

Vu le projet de convention établi à cet effet,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat, de commercialisation et de mandat entre l'Office de Tourisme et des congrès de Versailles Grand Parc et la commune de Bougival réglant les modalités d'organisation des visites guidées ou animées de la Datcha Tourgueniev, pour les groupes constitués ou en regroupement individuels.

Le Maire

Luc WATTELLE

Luc Wattelle
REÇU EN PREFECTURE
le 17/02/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AR-078-217800929-20260212-2026061-AR
Dematis